



CYCLE 2 : Pratiquer

Parcours diplômant musique +

Durée 3 à 5 ans

A la suite du cycle 1, le cycle 2 est le moment du choix d'un mode d'expression privilégié, de la consolidation des compétences opérationnelles afin de construire un projet personnel.

- **INSTRUMENT** : En cycle 2, le travail individuel et le travail collectif se complètent. Dans ce cadre, selon les besoins pédagogiques, l'organisation et la durée des cours peuvent être modulées associant des temps de travail individuels et collectifs.
Durée : variable de 45 min à 1h30 par semaine.

- **ENSEMBLE** : La pratique collective en cycle 2 est fondamentale et permet, au sein des nombreux ensembles proposés dans tous les styles musicaux, de mener des projets artistiques ambitieux.
*Durée : 1h à 1h30 par semaine selon l'ensemble choisi
(cf descriptif des orchestres et ensembles)*

- **FORMATION MUSICALE** : En cycle 2, la formation musicale est un véritable cours de langue vivante qu'il faut comprendre de façon nuancée. Les élèves peuvent choisir entre formation musicale généraliste ou jazz ou musiques actuelles.
Durée : variable 1h30 ou 1h par semaine

1) La formation musicale généraliste ouverte sur un large champ stylistique, s'organise entre temps communs et espaces de choix permettant de différencier la formation selon les besoins et les esthétiques pratiquées.

- Cours hebdomadaire 2C1 le mercredi de 16h30 à 18h00 *
- Cours hebdomadaire 2C2 le jeudi de 18h15 à 19h45 *
- Cours hebdomadaire 2C3 /2C4 le jeudi de 18h15 à 19h45 *

** Horaires à titre indicatif susceptibles d'être modifiés.*

Enseignement modulaire 2e cycle durant le 2eme trimestre de la 3eme année du cycle (cf liste des modules)

2) La formation musicale jazz : Centrée sur ces répertoires et leurs procédures permettant d'approfondir les compétences spécifiques en situation pratique.

- Cours hebdomadaire 2C2 le mercredi de 16h45 à 17h45 *
- Cours hebdomadaire 2C3 / 2C4 le lundi de 18h45 à 19h45 *

** Horaires à titre indicatif susceptibles d'être modifiés.*

3) La formation musiques actuelles :

La formation concerne tous les 2èmes cycles musiques actuelles, quel que soit l'instrument. Le cours de FM unique est obligatoire **le lundi de 18h00 à 19h00**. Pour information, les élèves auront sur l'ensemble de l'année des cours d'harmonie, de rythmes et de MAO.

BILAN DE FIN DE CYCLE 2 :

Pour valider le cycle 2 l'élève doit avoir acquis l'ensemble des compétences de ce palier et réalisé le parcours requis. Il peut ensuite continuer soit en cycle 3 musique+ ou poursuivre sa pratique au sein du domaine des amateurs.

Il peut ensuite poursuivre en cycle 3 approfondir, ou rejoindre le parcours amateur.